

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2550

20 septembre 2014

SOMMAIRE

Advent Dahlia Guarantor S.à r.l122371	Swans Sàrl122355
Annona Corp S.A	Sybolux SA122357
Ascoma Luxembourg122383	Tago S.A
Bravissima (BC) Luxco S.C.A122386	Tago S.A122360
Casa Colibri S.C.I	Tago S.A
CCP II Office 3 S.à r.l	Tamara SPF S.A
Cesto S.A122380	Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l.
CF Aula S.C.S122395	122357
Elastik S.à r.l122354	Tdinvest S.A., SPF
Ernst & Young122390	TD Luxembourg International Holdings
Eruti GmbH122380	122358
Ficami S.à r.l	Terracor International122364
fLAB Luxembourg S.à r.l	The Luxembourg Acquisition Company
Gentis S.à r.l	(OIF) S.à r.l122361
Izurium Credit Holding S.à r.l122382	Thiclair Investments S.A122356
Letterone Holdings S.A122397	THOMAS & FILS Matériaux de Construc-
Luwis International S.A122400	tion S.à r.l
McCoy Global S.à r.l	TI Expansion S.A
OCA Advisory S.à r.l	TIGRE BLANC (Luxembourg)122360
Orion One S.A	Tishman Speyer Point Partners S.à r.l 122356
Rugo S.A	Titanium I Sicav
S&B Minerals Participations S.A122362	Tizza Finance
Sofia Holding S.A	TOA (Lux) S.A
Sogecol SA	Torsch Financière S.A., SPF122359
Solarpower S.A	Tovimmo Sàrl122358
Solera	Treborasset S.à r.l
Soluxcom	Tribon122360
Somsis	Trois I, Investissements Industriels Inter-
Sports-Buttek Schleich S. à r.l122357	nationaux S.A. 122354
Sting S.A	Tullamore Luxco S. à r.l
Stirling Real Estate S.A	Umbrella Investments S.à r.l122362
SU General Partner S.A	Vanila Consultants122360
	Vanilux S.A
Sustainable Development Fund, S.C.A., SI-CAR122362	Vodafone Luxembourg S.à r.l122361
——————————————————————————————————————	

SVF Participations S.A.122355



McCoy Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 182.213.

La nouvelle adresse de M. Peter Watson, gérant de catégorie A de la Société, est désormais le 10333, Richmond Ave., Suite 715, USA - 77042 TEXAS, Houston.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102375/10.

(140123692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Orion One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 116.839.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102445/10.

(140123003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

OCA Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1236 Luxembourg, 15, rue Mathias Birthon.

R.C.S. Luxembourg B 170.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014102448/11.

(140123444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Elastik S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5892 Alzingen, 20, rue Jean Wolter.

R.C.S. Luxembourg B 124.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014102447/10.

(140122875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Trois I, Investissements Industriels Internationaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014102648/13.

(140123659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.



Swans Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4879 Lamadelaine, 1, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 134.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16/07/14.

Signature.

Référence de publication: 2014102627/10.

(140123295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

SVF Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 121.557.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102626/10.

(140122999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

SU General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 114.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102624/10.

(140122947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Stirling Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.488.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014102623/12.

(140123618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Tamara SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 28.808.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014102659/12.

(140123545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.



Tago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 11, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 161.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102654/10.

(140123020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Tullamore Luxco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102652/10.

(140123778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Thiclair Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THICLAIR INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014102668/10.

(140123262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

THOMAS & FILS Matériaux de Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 80.645.

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 13/07/2014.

Pour THOMAS & FILS Matériaux de Construction S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2014102669/12.

(140123223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Tishman Speyer Point Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 181.665.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014102639/12.

(140123570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.



Sybolux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 157.135.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014. Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2014102629/12.

(140123207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 121.734.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014102633/12.

(140122753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Soluxcom, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.169.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102617/10.

(140123333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Somsis, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 161.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102618/10.

(140122727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Sports-Buttek Schleich S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102620/10.

(140123706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.



Sofia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102611/10.

(140123769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Sogecol SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 88.566.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014102613/10.

(140123198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

TD Luxembourg International Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2958 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.812.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102661/10.

(140123429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Tdinvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 177.213.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2014.

TDINVEST S.A., SPF

Représentée par ZIFFER. LU

Mme Maria Tkachenko

Référence de publication: 2014102662/13.

(140122930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Tovimmo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 99.990.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014102682/11.

(140123259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.



TOA (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 81.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102675/9.

(140122880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Torsch Financière S.A., SPF, Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 60.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102677/9.

(140123257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Tizza Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.930.468,00.

R.C.S. Luxembourg B 184.243.

Extrait de la résolution unique prise par le Conseil de Gérance le 11 juillet 2014

Conformément à l'article 4 - siège social, alinéa 4.3 des statuts, le conseil de gérance a pris la décision de transférer le siège social de la société TIZZA FINANCE situé sis 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 282, route de Longwy à L-1940 Luxembourg avec effet au 23 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2014102674/13.

(140122967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

TI Expansion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 127.506.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2014

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration du mandat du Réviseur d'Entreprises, décide de renouveler ledit mandat de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, pour une durée de quatre années et expirant à la date d'approbation des comptes de l'exercice clos en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102670/13.

(140123476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Tago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 11, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 161.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102656/10.

(140123022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.



TIGRE BLANC (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 172.243.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102671/9.

(140123218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Vanila Consultants, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 149.720.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102698/9.

(140123217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Treborasset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 712.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 141.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2014102685/13.

(140123031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Tribon, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 14.899.

La «Fiduciaire Victor Steichen» (désormais PwC's Accelerator S.à r.l.) démissionne comme liquidateur de Tribon S.A. avec prise d'effet au 1 ^{er} juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Représenté Valérie Piastrelli

Le liquidateur / Gérante

Référence de publication: 2014102687/13.

(140123721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Tago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 11, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 161.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102655/10.

(140123021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.



The Luxembourg Acquisition Company (OIF) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.151.

Les comptes annuels de la société The Luxembourg Acquisition Company (OIF) S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102637/10.

(140123058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Vodafone Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.000.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 73.612.

En date du 30 juin 2014, l'associé unique de Vodafone Luxembourg S.à r.l. a décidé:

- d'accepter la démission de M. John Connors, avec adresse au the Connection, Newbury, Berkshire, RG14 2FN, Grande-Bretagne, en tant que gérant de la société, avec effet au 15 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102703/13.

(140122953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Vanilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 25.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014102707/13.

(140123502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Solera, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 26, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 102.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102616/9.

(140123403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Solarpower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.733.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102615/9.

(140123594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.



Rugo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.062.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102540/9.

(140123599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

S&B Minerals Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 178.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102542/9.

(140123261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Sting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 151.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014102563/10.

(140123503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Sustainable Development Fund, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 124.967.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 20 Juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Juillet 2014.

Référence de publication: 2014102564/12.

(140122578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Umbrella Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 647.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.447.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'un des gérants de la société a fait l'objet d'un changement. A savoir:

- José Vicens: 3-5, avenida Manuel Cerqueda Escaler, AND - AD700 Escaldes-Engordany

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014102688/14.

(140123294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.



Titanium I Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.272.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was hald

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Titanium I SICAV (the "Company"), a public limited company (société anonyme) having its registered office in 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141272, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2268 of 17 September 2008.

The meeting was opened at 3 p.m. with Dr. Marcel Bartnik, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as chairman of the meeting.

The chairman appointed Marc Hirtz, lawyer, professionally residing in Luxembourg as secretary of the meeting.

The meeting elected Janine Wollenweber, lawyer, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I. That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
- 2. Appointment of a liquidator and fixing of the term of his mandate;
- 3. Determination of the powers of the liquidator;
- 4. Determination of the remuneration of the liquidator;
- 5. Miscellaneous.
- II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the numbers of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- III. From the attendance list mentioned, all the 13,742.791 outstanding shares are present or represented at the present Meeting. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
 - IV. That the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items on the agenda.

The extraordinary general meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the "1915 Law"), the Shareholders resolve that the Company shall be dissolved and put into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above resolution and in accordance with article 29 of the articles of incorporation of the Company, the Shareholders resolve to appoint Mr Anthony Braesch, professionally residing 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg as liquidator of the Company (the "Liquidator"), for a period ending at the closure of the liquidation.

Third Resolution

The Shareholders resolve that the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the 1915 Law.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law without requesting the authorization of the Shareholders in the cases in which it is requested.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its own responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxy (ies) such part of its powers it determines and for the period it will fix.



Fourth Resolution

The Shareholders resolve to approve the remuneration of the Liquidator as agreed among the parties involved. Outof-pocket expenses of the Liquidator shall be reimbursed in addition to the above mentioned fees upon presentation of appropriate prove.

Nothing else being in the agenda, the meeting is closed at 3.15p.m.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the Notary, the present deed.

Signé: M. BARTNIK, M. HIRTZ, J. WOLLENWEBER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juin 2014. Relation: LAC/2014/25504. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102673/68.

(140122954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Terracor International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 188.657.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the first of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

TERRACOR GROUP LTD., a limited company duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Alberta (Canada), with registered office at Suite 200, 505 - 2 nd Street SW, Calgary, Alberta T2P 1N8, Canada, registered with the Corporate Registry of the Province of Alberta, under corporate access number 2017995453,

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on May 22, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- **Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.
- **Art. 2. Corporate purpose.** The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general manner it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination «TERRACOR INTERNATIONAL».



Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital of the Company amounts to eighteen thousand US Dollars (USD 18,000) represented by eighteen thousand (18,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder (s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at a such time, in addition to designating the new managers as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extend not already categorised, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures



The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and managers of category B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting; such majority shall include the vote of at least one category A manager and the vote of at least one category B manager. The managers shall designate among them a Chairman at the beginning of each board meeting. The Chairman has the casting vote in the event of a tied vote.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing or by fax or e-mail another manager of the same category as proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

- **Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting
- **Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.
- **Art. 11. Fiscal year Annual accounts.** The Company's accounting year starts on 1 st of May of each year and ends on the 30 th of April of the following year, with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on April 30 th, 2015.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.



Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, TERRACOR GROUP LTD., aforementioned and represented as stated above, declared to subscribe the entire share capital represented by eighteen thousand shares (18,000) of one US Dollar (USD 1) each and fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of eighteen thousand US Dollar (USD 18.000.-) together with the payment of a share premium attached to the subscribed shares amounting to four hundred sixty US Dollars (USD 460.-) (the "Contribution").

Evidence of the payment of the Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Contribution on the Corporation's bank account, and has been given to the notary who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolution of the sole shareholder

1. The Company will be managed by the following managers, who are appointed for an unlimited duration:

Category A managers:

- Mr. Darin Allen MacDonald, President and Chief Executive Officer, born on January 30, 1970, in Whitecourt, Alberta Canada and residing professionally at Suite 200, 505 2 nd Street SW, Calgary, Alberta, T2P 1N8, Canada.
- Mr. Cam Barton, Chief Financial Officer, born on June 1, 1956, in Lethbridge, Alberta Canada and residing professionally at Suite 200, 505 2 nd Street SW, Calgary, Alberta, T2P 1N8, Canada.

Category B managers:

- Ms. Virginia Strelen, company director, Team Leader, born on May 30, 1977, in Bergish Gladbach, Germany and residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr. Cédric Muenze, company director, born on October 17, 1985, in Kinshasa, Democratic Republic of the Congo and residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr. Wim Rits, company director, born on June 14, 1970, in Merksem, Belgium, and residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
- 2. The registered office of the Company shall be established at 6, rue Jean Monnet L- 2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

TERRACOR GROUP LTD., une société de droit d'Alberta (Canada), ayant son siège social au Suite 200, 505 - 2 nd Street SW, Calgary, Alberta, T2P 1N8 Canada, inscrite au Registre des Sociétés d'Alberta (Canada), sous le matricule 2017995453,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mai 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.



Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

- **Art. 1** er . **Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut émettre tout type de parts, certificats ou titres de capital, remboursables ou non, sans toutefois les offrir au public.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son obiet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «TERRACOR INTERNATIONAL».
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille US Dollars (USD 18.000) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.



Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant, au cas où celui-ci n'aurait pas déjà été catégorisé comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion; cette majorité doit inclure la voix d'au moins un gérant de catégorie A et celle d'au moins un gérant de catégorie B. Les gérants désignent parmi eux un Président au début de chaque réunion. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit, fax ou e-mail un autre gérant de même catégorie comme son représentant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.



- Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.
- Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.
- **Art. 11. Exercice social Comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le premier du mois de mai de chaque année et se termine le trente du mois d'avril de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 30 avril 2015.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, TERRACOR GROUP LTD, susnommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de dix-huit mille US Dollars (USD 18.000) ensemble avec une prime d'émission attachée aux parts souscrites d'un montant de quatre cent soixante US Dollars (USD 460) (l'«Apport»).

L'Apport a été certifié au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport sur le compte bancaire de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.-).

Décisions de l'associé unique

1. La Société est administrée par les gérants suivants, qui sont nommés pour une durée illimitée:

Gérants de catégorie A:

- M. Darin Allen MacDonald, President et Chief Executive Officer, né le 30 janvier 1970, à Whitecourt, Alberta, Canada et demeurant professionnellement à 200, 505 - 2 nd Street SW, Calgary, Alberta, T2P 1N8, Canada.



- M. Cam Barton, Chief Financial Officer, né le 1 juin 1956, à Lethbridge, Alberta Canada et demeurant professionnellement à Suite 200, 505 - 2 nd Street SW, Calgary, Alberta, T2P 1N8, Canada.

Gérants de catégorie B:

- Mme. Virginia Strelen, gérante de sociétés, né le 30 mai 1977, à Bergish Gladbach, Allemagne, et demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,
- M. Cédric Muenze, gérant de sociétés, né le 17 Octobre 1985 à Kinshasa, République Démocratique du Congo, et demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,
- M. Wim Rits, gérant de sociétés, né le 14 Juin 1970, à Merksem, Belgique, et demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Jean Monnet L- 2180 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32072. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102665/386.

(140123547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Advent Dahlia Guarantor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 188.603.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Advent Dahlia (Cayman) Limited", a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-214043,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, on 1 July 2014,

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Advent Dahlia Guarantor S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2.2 The Registered Office may be transferred:
 - 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:
 - (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or



- (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or
- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles including Article 13.4 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.
 - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.
 - 3. Objects. The objects of the Company are:
- 3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- 3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- 3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;
- 3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
- 3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these



Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

- 5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.
- 5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.
 - 5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.
 - 5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Fach Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

- 7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.
- 7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:
- 7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;
- 7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;
 - 7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

- 8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
 - 8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".
- 8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").
- 8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- **9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.
- **10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:
 - 10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;
 - 10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;
 - 10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.
- 11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

- 12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.
- 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without



prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

- 12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.
- 12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.
- 12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

- 13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.
- 13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.
- 13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.
- 13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1 st January each year and ends on the 31 st of December the following year.

15. Distributions on shares.

- 15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.
- 15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).



16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.
 - 17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
 - 17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by "Advent Dahlia (Cayman) Limited", prenamed

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29 th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
- Mrs. Myriam DELTENRE, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium;
- Mrs Isabelle LAPIETRA, accountant, born on 25 January 1974 in Luxembourg and residing at 15,rue de Saint-Hubert, B-6927 Tellin, Belgium; and
- Mrs. Linda HARROCH, lawyer, born on May 10, 1973 in Casablanca, Marocco, residing in L-2370 Howald, Luxembourg, 2, rue de Peternelchen.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU



«Advent Dahlia (Cayman) Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro MC-214043 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocate, demeurant à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 1 ^{er} juillet 2014.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Advent Dahlia Guarantor S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le Siège Social peut être transféré:
- 2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:
- (a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou
- (b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou
- 2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts notamment l'article 13.4 et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").
- 2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.
 - 2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

- 3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;
- 3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;
- 3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;
- 3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;
- 3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;
- 3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;
- 3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent



- Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de payement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;
- 3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);
- 3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;
- SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.
 - 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune (les "Parts Sociales"); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.
- 5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.
- 5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.
 - 5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.
 - 5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

- 6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.
- 6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

- 7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.
- 7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:
- 7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;
- 7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;
 - 7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

- 8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.
 - 8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".
 - 8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").
- 8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.
- **9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.



- **10. Représentation de la société.** Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:
 - 10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;
 - 10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;
 - 10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.
- 11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

- 12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.
- 12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.
- 12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclu par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.
- 12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.
- 12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

- 13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.
- 13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.
- 13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.
- 13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.
- 13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.
- 13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.
- 13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.



13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1 ^{er} janvier chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

15. Distribution des parts.

- 15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.
- 15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.
- 15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).
- **16. Dissolution et liquidation.** La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

- 17.1 Dans les présents Statuts:
- 17.1.1 Une référence à:
- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
 - (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).
 - 17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.
- 17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

«Advent Dahlia (Cayman) Limited», prénommée, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29 th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;



- Madame Myriam DELTENRE, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique;
- Madame Isabelle LAPIETRA, comptable, né le 25 janvier 1974 à Luxembourg et demeurant au 15,rue de Saint-Hubert, B-6927 Tellin, Belgique; et
- Madame Linda HARROCH, avocat, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, résidant au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald-Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9427. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014102774/487.

(140122296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Eruti GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 118, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 41.553.

Der Jahresabschluss vom 01.01.2013 - 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103098/10.

(140122203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Cesto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.586.

I - Suite à une fusion par absorption, le mandat de commissaire aux comptes a été repris par Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

II- Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 25 mars 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:
- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Alexandre Van Damme, avec adresse professionnelle au 51, Rue de l'Amazone, 160 Bruxelles, Belgique

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

- 2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;
- 3. Nomination de Charlotte Bastin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;
- 4. Acceptation de la démission de Corinne Van Der Elst, avec adresse professionnelle au 51, Rue de l'Amazone, 1060 Bruxelles, Belgique de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juillet 2014.

Référence de publication: 2014105618/25.

(140126637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.



fLAB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz. R.C.S. Luxembourg B 146.024.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of July. Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Grupo Financial LAB, S.L., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Spain, with registered office in E-08006 Barcelona, Calle Lincoln, No 12, 304a, registered with the Trade Registry of Barcelona under C.I.F. number ES-B64513534, the "Principal",

represented by Mrs. Célia Hébette-Leddet, employee, residing professionally at 35, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, the "Proxyhokder",

by virtue of a proxy under private seal given on 1 st July 2014, which, after having been signed ne varietur by the Proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, acting through its Proxyholder, declared and requested the notary to act:

- 1. That the company fLAB Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 2, Place de Metz, L-1930 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 146024, was incorporated by deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, on 22 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1047 dated 20 May 2009, the "Company".
- 2. That the corporate capital of the Company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 250 (two hundred fifty) shares of EUR 50.- (fifty Euro) each, entirely paid-up.
 - 3. That the Principal is the sole owner of all the shares representing the corporate capital of the Company
- 4. That the Principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect.
- 5. That the Principal as liquidator of the Company and according to the balance sheet of the Company as at 8 July 2014, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.
- 6. That the Principal also declares that he is responsible for any possible unknown liability of the Company not yet paid off, and he declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any possible unknown liability.
- 7. That the activity of the Company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the Company and that he will pay off any possible unknown liability of the dissolved Company; so that the liquidation of the Company is done and closed.
 - 8. That the undersigned grants discharge to each manager.
- 9. That all the documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, a public institution with registered office at 1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 30775.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document after having been read to the above mentioned Proxyholder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit juillet.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Grupo Financial LAB, S.L., une société à responsabilité limitée constituée sous et régie par le droit espagnol, ayant son siège social à E-08006 Barcelone, Calle Lincoln, No 12,304a, inscrite au registre de commerce de Barcelone sous le numéro C.I.F. ES-B64513534, le «Mandant»,

représentée par Mme Célia Hébette-Leddet, salariée, résidant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le «Mandataire»,



en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 1 ^{er} juillet 2014, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le Mandant, agissant par son Mandataire, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1. Que la société fLAB Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 2, Place de Metz, L-1930 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146024, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 22 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1047 en date du 20 mai 2009, la «Société».
- 2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 250 (deux cent cinquante) parts sociales de EUR 50,-(cinquante euros) chacune, entièrement libérées.
- 3. Que le Mandant est devenu propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la Société.
 - 4. Que le Mandant, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 5. Que le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 8 juillet 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.
- 6. Que le Mandant déclare également être responsable de tout éventuel passif actuellement inconnu de la Société et non encore réglé, et déclare irrévocablement assumer, solidairement avec la Société, l'obligation de payer tout éventuel passif actuellement inconnu.
- 7. Que l'activité de la société a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout éventuel passif actuellement inconnu de la Société dissoute; que partant, la liquidation de la Société est achevée et clôturée.
 - 8. Que décharge pleine et entière est donnée à chaque gérant.
- 9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, un établissement public régi par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30775.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Hebette-Leddet, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32255. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102766/94.

(140122398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Izurium Credit Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.257.

EXTRAIT

En date du 16 juillet 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Barbara Neuerburg, en tant que gérant A de la société, est acceptée avec effet au 8 juillet 2014:
- Madame Zuzanna Zielinska-Rousseau, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant A de la société avec effet au 8 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105805/16.

(140126313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.



Ascoma Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches. R.C.S. Luxembourg B 128.564.

_

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société «ASCOMA LUXEMBOURG SA», une société anonyme, ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B128.564 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1521 du 21 juillet 2007. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 13 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 475 du 12 mars 2011.

La séance est ouverte par Madame Audrey Lenert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, étant le Président.

qui désigne Monsieur Julien Moerenhout, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Anthony Stevenson, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Réduction de capital d'un montant de soixante-quinze mille euros (75.000.-EUR).
- 2. Augmentation de capital d'un montant de cent mille euros (100.000.-EUR)
- 3. Modification subséquente de l'alinéa 1 er de l'article 5 des statuts
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Il résulte de la liste de présence prémentionnée que 100% des actions sont dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de procéder à une réduction de capital à concurrence d'un montant de soixante-quinze mille euros (75.000.-EUR),

afin de compenser une partie des pertes indiquées au bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2013 à savoir cent soixante-huit mille quatre cent vingt-deux euros (168.422.-EUR) Ces pertes ne pouvant pas être absorbées par d'autres fonds propres, le capital social est réduit de son montant actuel de cent mille euros (100.000.-EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale au montant de vingt-cinq mille euros (25.000.-EUR) représenté par deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille euros (100.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (25.000.-EUR) représenté par deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale intégralement libérées, au montant de cent vingt-cinq mille euros (125.000.-EUR) par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles sans valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Est alors intervenue aux présentes:

Ascoma Assureurs Conseils, une société de droit monégasque, ayant son siège social à F-98000 Monaco, 24, Boulevard Princesse Charlotte, ici représentée par Monsieur Anthony Stevenson, précité, en vertu d'une procuration sous seing privée émise en date du 6 juin 2014,



laquelle déclare souscrire aux mille (1.000) actions et les libérer intégralement par versements en espèces d'un montant de cent mille euros (100.000.-EUR) ensemble avec une prime d'émission de cent mille euros (100.000.-EUR), de sorte que la somme totale de deux cent mille euros (200.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Par. 1.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Lenert, J. Moerenhout, A. Stevenson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2014. Relation: LAC/2014/28638. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102865/79.

(140122199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Annona Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 153.033.

L'an deux mille quatorze, le cinq juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ANNONA CORP S.A.", établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1354 du 1 er juillet 2010,

Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro numéro B 153.033 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, prénommée, en date du 18 mars 2013, publié au Mémorial C numéro 1120 du 13 mai 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Delphine HENSGEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les huit mille quatre cent trente-sept (8.437) actions, dont quatre mille deux cent cinquante-trois (4.253) actions de classe A avec droit de vote et quatre mille cent quatre-vingt-quatre (4.184) actions de classe B sans droit de vote, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-dix euros (84.370,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.



II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social à concurrence de quatre mille cent soixante euros (4.160,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-dix euros (84.370,- EUR) représenté par huit mille quatre cent trente-sept (8.437) actions, dont quatre mille deux cent cinquante-trois (4.253) actions de classe A avec droit de vote et quatre mille cent quatre-vingt-quatre (4.184) actions de classe B sans droit de vote, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, à un montant de quatre-vingt-huit mille cinq cent trente euros (88.530,- EUR) par la création et l'émission de quatre cent seize (416) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune (les «Nouvelles Actions») ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, émises avec une prime d'émission globale de vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (27.588,- EUR).
- 2. Renonciation au droit préférentiel de souscription par les actionnaires de classe B (sans droit de vote); souscription et libération des Nouvelles Actions.
 - 3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:
- « **Art. 5. (1** er . alinéa). Le capital social est fixé à quatre-vingt-huit mille cinq cent trente euros (88.530,- EUR) représenté par huit mille huit cent cinquante-trois (8.853) actions, dont quatre mille quatre cent vingt-sept (4.427) actions de classe A avec droit de vote et quatre mille quatre cent vingt-six (4.426) actions de classe B d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.».
 - 4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cent soixante euros (4.160,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-dix euros (84.370,- EUR) représenté par huit mille quatre cent trente-sept (8.437) actions, dont quatre mille deux cent cinquante-trois (4.253) actions de classe A avec droit de vote et quatre mille cent quatre-vingt-quatre (4.184) actions de classe B sans droit de vote, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, à un montant de quatre-vingt-huit mille cinq cent trente euros (88.530,- EUR) par la création et l'émission de quatre cent seize (416) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune (les «Nouvelles Actions») ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, émises avec une prime d'émission globale de vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (27.588,- EUR).

Deuxième résolution:

L'assemblée générale, après avoir constaté que les actionnaires actuels de classe B ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des Nouvelles Actions, les actionnaires actuels de classe A ainsi qu'un nouvel actionnaire de classe B.

Intervention:

Est ensuite intervenue aux présentes MIIe Virginie PIERRU, prénommée, agissant au nom et pour compte des actionnaires de classe A et du nouvel actionnaire de classe B en vertu des procurations susmentionnées.

Souscription et libération:

Les quatre cent seize (416) actions nouvellement émises ont été souscrites comme suit:

- Cent soixante-quatorze (174) actions nouvelles par les actionnaires actuels de la classe A, lesquelles actions nouvelles sont à répartir entre les prédits actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent; et
 - Deux cent quarante-deux (242) actions nouvelles par le nouvel actionnaire de classe B.

Les Nouvelles Actions ont toutes été intégralement libérées moyennant apport en numéraire à raison de cent pour cent (100%), de sorte que le montant total de trente-et-mille sept cent quarante-huit euros (31.748,- EUR), dont quatre mille cent soixante euros (4.160,-EUR) apporté par les actionnaires actuels de classe A sont alloués au compte capital social et vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (27.588,- EUR) sont alloués au compte prime d'émission de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Troisième résolution:

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1 ^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (1** er alinéa). Le capital social est fixé à quatre-vingt-huit mille cinq cent trente euros (88.530,- EUR) représenté par huit mille huit cent cinquante-trois (8.853) actions, dont quatre mille quatre cent vingt-sept (4.427) actions de classe A avec droit de vote et quatre mille quatre cent vingt-six (4.426) actions de classe B d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société et sont estimés approximativement à mille deux cent cinquante-cinq euros (1.255,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, toutes connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D.HENSGEN, V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., LE 10.06.2014. Relation: LAC/2014/26747. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10.06.2014.

Référence de publication: 2014102859/96.

(140122422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Bravissima (BC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 170.287.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of July,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mrs. Simone Baier, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager and general partner of Bravissima (BC) Luxco S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B170.287 (hereinafter the "Company"), pursuant to a proxy granted by the sole manager and general partner of the Company dated 26 June 2014.

A copy of the said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

- 1) The Company has been incorporated in the form of a société en commandite par actions pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 9 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 2095 dated 23 August 2012. The articles of incorporation of the Company have been last amended pursuant to a deed of the notary Maître Hellinckx, residing in Luxembourg, on 13 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1649 dated 26 June 2014.
- 2) The share capital of the Company is currently set at one million three hundred eighteen thousand one hundred twenty Swedish kronas and ninety-three cents (SEK 1,318,120.93), represented by one hundred thirty-one million eight hundred twelve thousand ninety-three (131,812,093) fully paid-up shares (hereinafter referred to as the "Shares") with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each.
- 3) Pursuant to article 6.15 of the articles of association of the Company, the authorised capital of the Company, excluding the share capital of the Company, is currently set at three million three hundred fifty-three thousand five hundred and ninety-one Swedish krona and eighty-four cents (SEK 3,353,591.84), represented by three hundred thirty-five million three hundred fifty-nine thousand one hundred eighty-four (335,359,184) shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each. The sole manager and general partner of the Company is authorised to increase once, or several times, the share capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the new shares.
- 4) Pursuant to resolutions adopted on 26 June 2014, the sole manager and general partner of the Company has decided to increase the share capital of the Company from its current amount of one million three hundred eighteen thousand one hundred twenty Swedish kronas and ninety-three cents (SEK 1,318,120.93) by two hundred and eighty-two thousand, five hundred Swedish krona (SEK 282,500) up to one million, six hundred thousand, six hundred and twenty Swedish krona and ninety-three cents (1,600,620.93) by the issuance of twenty-four million, three hundred and twenty-five thousand (24,325,000) Preference Shares, nine hundred thousand, nine hundred and sixty-six (900,966) Class A2 Shares, nine hundred thousand, nine hundred and sixty-eight (900,968) Class A4 Shares, three hundred and five thousand, five hundred and twenty-five (305,525) Class B1 Shares, three hundred and five thousand, five hundred and five thousand, five hundred and twenty-five (305,525) Class B3 Shares, and three hundred and five thousand, five hundred and twenty-five hundred and tw



five (305,525) Class B4 Shares, with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each (hereinafter referred to as the "Newly Issued Shares").

All twenty-eight million two hundred fifty thousand (28,250,000) Newly Issued Shares with a par value of one cent (SEK 0.01) each are entirely subscribed for and have been fully paid up in cash by AB Rosenmåsen, a company limited by shares incorporated in Sweden under company registration number 556897-5683, and having its registered office at c/o Bravida AB, Mikrofonvägen 28, 126 37 Hägersten, Stockholm for an aggregate subscription price of thirty-two million four hundred thirty-three thousand nine hundred Swedish krona (SEK 32,433,900), of which two hundred and eighty-two thousand five hundred Swedish krona (SEK 282,500) are allocated to the share capital of the Company and the remaining thirty-two million one hundred fifty-one thousand four hundred Swedish krona (SEK 32,151,400) are allocated to the share premium account of the Company.

The documentation evidencing such subscription has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it, and the proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

In accordance with article 6.15 of the articles of association of the Company, the sole manager and general partner of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe to the Newly Issued Shares.

- 5) As a consequence of such increase of the share capital, article 6.1 and article 6.15 of the articles of association of the Company are amended and now read as follows:
- " Art. 6.1. Subscribed Capital. The subscribed capital of the Company is currently set at one million, six hundred thousand, six hundred and twenty Swedish krona and ninety-three cents (1,600,620.93), represented by fully paid-up shares, consisting of:
- (a) fifty-four million four hundred ninety-five thousand seven hundred ninety-two (54,495,792) Preference Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;
- (b) seventy-two million sixty-five thousand six hundred and fourteen (72,065,614) Class A1 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;
- (c) two million six hundred fifty-seven thousand seven hundred forty-five (2,657,745) Class A2 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;
- (d) two million six hundred fifty-seven thousand seven hundred forty-five (2,657,745) Class A3 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;
- (e) two million six hundred fifty-seven thousand eight fifty-four (2.657.854) Class A4 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;
- (f) six million three hundred and eighty-one thousand eight hundred (6,381,800) Class B1 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;
- (g) six million three hundred and eighty-one thousand eight hundred (6,381,800) Class B2 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;
- (h) six million three hundred and eighty-one thousand eight hundred (6,381,800) Class B3 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;
- (i) six million three hundred and eighty-one thousand nine hundred and forty-one (6,381,941) Class B4 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each; and
 - (j) two (2) Lux Sarl Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each."
- " **6.15. Authorized Capital.** In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at three million seventy-one thousand and ninety-one Swedish krona and eighty-four cents (SEK 3,071,091.84), represented by:
- (a) eleven million one hundred seventeen thousand six hundred fifty-four (11,117,654) Preference Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;
- (b) two hundred eighty-eight million two hundred sixty-two thousand four hundred fifty-nine (288,262,459) Class A1 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;
- (c) four hundred eleven thousand seven hundred and twenty-one (411,721) Class A2 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;
- (d) four hundred eleven thousand seven hundred and twenty-one (411,721) Class A3 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;
- (e) four hundred eleven thousand seven hundred and twenty-one (411,721) Class A4 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;
- (f) one million six hundred and twenty-three thousand four hundred and seventy-six (1,623,476) Class B1 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;
- (g) one million six hundred and twenty-three thousand four hundred and seventy-six (1,623,476) Class B2 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;



- (h) one million six hundred and twenty-three thousand four hundred and seventy-six (1,623,476) Class B3 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;
- (i) one million six hundred and twenty-three thousand four hundred and eighty (1,623,480) Class B4 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to amend the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Lux Sarl is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Lux Sarl may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realizing the authorized capital in full or in part, the Lux Sarl is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Lux Sarl may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Lux Sarl, the present article is, as a consequence, to be adjusted."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 3,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatre juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

lci comparaissent:

Mme. Simone Baier, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du gérant unique et associé commandité de Bravissima (BC) Luxco S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B170.287 (ci-après la «Société»), en vertu d'une procuration donnée par le gérant unique et associé commandité de la Société datée du 26 juin 2014.

Une copie de la procuration susmentionnée, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer ses déclarations comme suit:

- 1) La Société a été constituée sous la forme d'une société en commandite par actions en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, le 9 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 2095 daté du 23 août 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, demeurant à Luxembourg, le 13 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1649 daté du 26 juin 2014.
- 2) Le capital social est actuellement d'un million trois cent dix-huit mille cent vingt couronnes suédoises et quatrevingt-treize centime (SEK 1.318.120,93) représenté par cent trente et un millions huit cent douze mille quatre-vingt-treize (131.812.093) actions entièrement souscrites (ci-après dénommées les «Actions») ayant une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune.
- 3) D'après l'article 6.15 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social de la Société, est actuellement de trois millions trois cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt onze couronnes suédoises et quatre-vingt-quatre centimes (SEK 3.353.591,84), représenté par trois cent trente-cinq millions trois cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt-quatre (335.359.184) actions ayant une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune. Le gérant unique et associé commandité de la Société est autorisé à augmenter une, ou plusieurs fois, le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé sans réserver un droit préférentiel de souscription des actions nouvelles aux actionnaires existants de la Société.



4) En vertu de résolutions adoptées le 26 juin 2014, le gérant unique et associé commandité de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million trois cent dix-huit mille cent vingt couronnes suédoises et quatre-vingt-treize centimes (SEK 1.318.120,93) de deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cents couronnes suédoises (SEK 282.500) à un million six cent mille six cent vingt couronnes suédoises et quatre-vingt-treize centimes (SEK 1.600.620,93) par l'émission de vingt-quatre millions trois cent vingt-cinq mille (24.325.000) Actions Privilégiées, neuf cent mille, neuf cent soixante-six (900.966) Actions de Classe A2, neuf cent mille, neuf cent soixante-six (900.966) Actions de Classe A3, neuf cent mille, neuf cent soixante-huit (900.968) Actions de Classe A4, trois cent cinq mille, cinq cent vingt-cinq (305.525) Actions de Classe B1, trois cent cinq mille, cinq cent vingt-cinq (305.525) Actions de Classe B2, trois cent cinq mille, cinq cent vingt-cinq (305.525) Actions de Classe B4, ayant une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune (ci-après dénommées les «Actions Nouvellement Emises»).

Les vingt-huit millions deux cent cinquante mille (28.250.000) Actions Nouvellement Emises, ayant une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune, ont été entièrement souscrites et libérées en numéraire par AB Rosenmåsen, une société en commandite par action, constituée selon les lois de Suède sous le numéro 556897-5683, dont le siège social est au c/o Bravida AB, Mikrofonvägen 28, 126 37 Hägersten, Stockholm pour un prix de souscription global de trente-deux millions quatre cent trente-trois mille neuf cent couronnes suédoises (SEK 32.433.900), dont deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cents couronnes suédoises (SEK 282.500) sont allouées au capital social de la Société et les trente-deux millions cent cinquante et un mille quatre cents couronnes suédoises restantes (SEK 32.151.400) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société.

La documentation attestant cette souscription a été produite au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément, et la preuve de l'existence et de la valeur des contributions susmentionnées a été produite au notaire instrumentant.

Conformément à l'article 6.15 des statuts de la Société, le gérant unique et associé commandité de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants à souscrire aux Actions Nouvellement Emises.

- 5) En conséquence d'une telle augmentation du capital social, les article 6.1 et 6.15 des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:
- "Art. 6.1. Capital souscrit. Le capital souscrit de la Société est actuellement fixé à un million six cent mille six centvingt couronnes suédoises et quatre-vingt-treize centimes (SEK 1.600.620,93) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:
- (a) cinquante-quatre millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-douze (54.495.792) Actions Privilégiées d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;
- (b) soixante-douze millions soixante-cinq mille six cent quatorze (72.065.614) Actions de Classe A1 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;
- (c) deux millions six cent cinquante-sept mille sept cent quarante-cinq (2.657.745) Actions de Classe A2 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;
- (d) deux millions six cent cinquante-sept mille sept cent quarante-cinq (2.657.745) Actions de Classe A3 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;
- (e) deux millions six cent cinquante-sept mille huit cent cinquante-quatre (2.657.854) Actions de Classe A4 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;
- (f) six millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cents (6.381.800) Actions de Classe B1 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;
- (g) six millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cents (6.381.800) Actions de Classe B2 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;
- (h) six millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cents (6.381.800) Actions de Classe B3 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;
- (i) six millions trois cent quatre-vingt-un mille neuf cent quarante-et-une (6.381.941) Actions de Classe B4 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune; et
 - (j) deux (2) Actions Lux Sarl d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune."
- " **6.15. Capital autorisé.** Outre le capital souscrit, la Société dispose d'un capital autorisé fixé à trois millions soixante et onze mille quatre-vingt-onze couronnes suédoises et quatre-vingt-quatre centimes (SEK 3.071.091.84), représenté par:
- (a) onze millions cent dix-sept mille six cent cinquante-quatre (11.117.654) Actions Privilégiées d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;
- (b) deux cent quatre-vingt-huit millions deux cent soixante-deux mille quatre cent cinquante-neuf (288.262.459) Actions de Classe A1 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;
- (c) quatre cent onze mille sept cent vingt et un (411.721) Actions de Classe A2 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;
- (d) quatre cent onze mille sept cent vingt et un (411.721) Actions de Classe A3 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;



- (e) quatre cent onze mille sept cent vingt et un (411.721) Actions de Classe A4 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;
- (f) un million six cent vingt-trois mille quatre cent soixante-seize (1.623.476) Actions de Classe B1 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;
- (g) un million six cent vingt-trois mille quatre cent soixante-seize (1.623.476) Actions de Classe B2 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune;
- (h) un million six cent vingt-trois mille quatre cent soixante-seize (1.623.476) Actions de Classe B3 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune; et
- (i) un million six cent vingt-trois mille quatre cent quatre-vingts (1.623.480) Actions de Classe B4 d'une valeur nominale d'un centime (SEK 0,01) chacune.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires visant à modifier le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, la Lux Sarl est autorisée à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que la Lux Sarl pourra déterminer à sa seule discrétion, plus particulièrement en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, notamment afin de fixer la date et le nombre d'actions nouvelles à souscrire et à émettre, afin de déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, afin de déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. Sauf si les actionnaires en ont décidé autrement, lors de la réalisation totale ou partielle du capital autorisé, la Lux Sarl est expressément autorisée à restreindre ou abandonner le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires existants. La Lux Sarl pourra déléguer à tout administrateur ou dirigeant de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements au titre des actions nouvelles représentant tout ou partie du montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par la Lux Sarl, le présent article sera modifié en conséquence."

Estimations des coûts

Les frais, dépenses, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui lui seront facturés au titre du présent acte, sont évalués à la somme d'environ EUR 3.500.-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte rédigé et reçu à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BAIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2014. Relation: LAC/2014/31258. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102899/254.

(140121416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Ernst & Young, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 47.771.

EXTRAIT

La liste des signataires autorisés au 1 ^{er} juillet 2014 de la Société a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/2014.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014105706/14.

(140125947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.



CCP II Office 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 121.955.

In the year two thousand and fourteen, on the first of July.

Before us Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "CCP II Office 3 S.à r.l.", a Luxembourg private limited company "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated by deed enacted on 20 November 2006, registered on 27 November 2006 at the Luxembourg trade register section B number 121.955, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 39 of 24 January 2007 whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed enacted on 19 September 2008, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 721 of 2 April 2009.

The meeting is chaired by Sara LECOMTE, private employee professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting and the meeting elects as scrutineer Flora GIBERT, private employee professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The sole parter presents or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, all the shares representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.
 - III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1. Change of the powers of signature of the Managers of the Company and subsequent amendment of article eleven of the articles of incorporation;
 - 2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner unanimously decides what follows:

First resolution

The general meeting resolves to change the powers of signature of the Managers so that the Company will be bound by the joint signature of one Manager of category A and one Manager of category B. In view of this resolution, the meeting resolves to amend Article eleven of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 11.** The Company is managed by at least three managers, appointed by the partners with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one or more managers of category A (the "A Managers") and two or more managers of category B (the "B Managers") (The A Managers and the B Managers are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, without indemnity, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties and subject to the joint signature of one A Manager and one B Manager, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of Managers.

The Company shall be bound by the joint signature of one A Manager and one B Manager.

Subject to the joint signature of one A Manager and one B Manager, the Managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one several ad hoc agents which shall not be compensated.

Subject to the joint signature of one A Manager and one B Manager, the Managers will determine this agent's responsibilities, the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The boards of managers will be validly held provided that the majority of Managers of each category be present, meaning at least one A Manager and one B Manager. Any A Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing



another A Manager or a ad hoc agent as his proxy and any B Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another B Manager or a ad hoc agent as his proxy.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted if approved by the majority of the Managers present or represented, meaning the majority of the A Managers present or represented, and the majority of the B Managers present or represented.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination."

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le premier juillet

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «CCP II Office 3 S.à r.l.», ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 20 novembre 2006, inscrite le 27 novembre 2006 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 121.955, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 39 du 24 janvier 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 19 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 721 du 2 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora GIBERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Changement des pouvoirs de signature des gérants et modification subséquente de l'article onze des statuts de la Société:
 - 2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier les pouvoirs de signature des gérants de sorte que la société sera valablement représentée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'au moins un gérant de catégorie A («Gérant A») et au moins deux gérants de catégorie B («Gérants B») (Les Gérants A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que «Gérants»). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, sans indemnité, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers et sous réserve de la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer en toutes circonstances et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.



Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Sous réserve de la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne seront pas indemnisés.

Sous réserve de la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, le conseil de gérance déterminera les responsabilités de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des Gérants de chaque catégorie sont présents, c'est-à-dire au moins un Gérant A et un Gérant B. Tous les Gérants A pourront agir au conseil de gérance en nommant par écrit un autre Gérant A ou un agent ad hoc pour les représenter et tous les Gérants B pourront agir au conseil de gérance en nommant par écrit un autre Gérant B ou un agent ad hoc pour les représenter.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés, c'est-à-dire la majorité des Gérants A présents ou représentés, et la majorité des Gérants B présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 3 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30886. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014102980/137.

(140122065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Casa Colibri S.C.I, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8366 Luxembourg, 6, Op Eechelter.

R.C.S. Luxembourg E 5.395.

STATUTS

L'an deux mille quatorze,

le onze juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- 1.- Monsieur Albert BIEVER, fonctionnaire d'Etat, né à Luxembourg, le 15 mars 1966 (numéro d'identification: 1966 0315 139 61), demeurant au 6, op Eechelter, L-8366 Hagen, Grand-Duché de Luxembourg; et
- 2.- Madame Pascale Marie Julie OSTER, fonctionnaire d'Etat, née à Luxembourg, le 07 mai 1967 (numéro d'identification: 1967 0507 249 05), demeurant au 6, op Eechelter, L-8366 Hagen, Grand-Duché de Luxembourg.

Lesquels comparants, ici personnellement présents, ont déclaré avoir convenu de constituer une société civile immobilière dont ils vont établir les statuts comme suit:

Art. 1 er. Il est formé par les présentes, entre les comparants, une société civile immobilière (la «Société») qui existera entre les propriétaires actuels et futurs des parts d'intérêt ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement.

Cette Société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises applicables et notamment par les articles 1832 à 1872 du Code civil.

Art. 2. La Société a pour objet, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial: l'acquisition, la vente la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles ou parts d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et la mise à disposition gratuite aux associés.

La Société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.



- Art. 3. La Société prend la dénomination suivante: «Casa Colibri S.C.I.», société civile immobilière.
- La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers.
- Art. 4. Le siège de la Société est fixé au 6, op Eechelter, L-8366 Hagen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours ce jour. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à une majorité de deux tiers (2/3) des parts d'intérêt. La dissolution de la Société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1'000.- EUR) divisé en cent (100) parts d'intérêt ayant chacune une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR).

Les parts d'intérêt ont été souscrites par les associés comme suit:

1 Monsieur Albert BIEVER, prénommé, cinquante parts d'intérêt	50
2 Madame Pascale Marie Julie OSTER, prénommée, cinquante parts d'intérêt	50
TOTAL: cent parts d'intérêt	100

Toutes les parts d'intérêt sont entièrement libérées par des versements en numéraire dans la caisse de la Société, de sorte que la somme de MILLE EUROS (1'000.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce qui est reconnu par les associés qui se donnent mutuellement décharge.

Art. 7. Les parts d'intérêt ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont pas négociables.

Chaque année, l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part d'intérêt.

Art. 8. La cession de parts d'intérêt doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la Société, la cession doit, conformément à l'article 1690 du Code civil, lui être notifiée par un acte authentique ou un acte sous seing privé ou être acceptée par la gérance dans un tel acte. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Les parts d'intérêt ne peuvent être cédées entre vifs, même entre associés, qu'avec l'agrément unanime de tous les associés. Cet agrément s'impose quelles que soient la cause et la nature de la mutation, à titre onéreux ou à titre gratuit.

A cet effet, l'associé désirant céder tout ou partie de ses parts d'intérêt, notifiera le projet de cession à chacun de ses coassociés et à la société elle-même, par lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Cette lettre contiendra toutes les données de l'opération. A partir de la date de la réception du projet de cession, les coassociés disposent d'un délai de trente jours calendrier pour prendre position. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

Chaque fois qu'il y a refus d'agrément, les parts d'intérêts en instance de mutation seront reprises par les autres associés, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent, au prix calculé en application de la valeur dont question à l'article sept (7) ci-dessus.

Pour le calcul de nombre des parts à reprendre par chaque associé, les parts en instance de mutation ne sont pas prises en considération.

Dans le cas où un associé veut céder tout ou partie de ses parts d'intérêt et qu'il y a refus d'agrément, il lui est loisible de renoncer à son projet de cession et de rester comme associé dans la Société.

En cas de décès d'un associé, la Société n'est pas dissoute par le fait du décès, mais continue avec les héritiers ou légataires de l'associé décédé.

Art. 9. La Société est gérée et administrée conjointement par Monsieur Albert BIEVER et Madame Pascale Marie Julie OSTER, prénommés.

Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Le mandat des gérants est fixé pour une durée illimitée.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la Société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés. Proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes, s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

- **Art. 11.** Chaque associé a le droit de concourir aux décisions collectives, lesquelles, y compris celles sur les modifications statutaires, seront prises à une majorité de deux tiers (2/3) des parts d'intérêt.
- Art. 12. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, sur convocation d'un ou de plusieurs associés, mais au moins une fois par an.
 - Art. 13. En cas de dissolution de la Société, sa liquidation sera faite par les associés conjointement.



Art. 14. Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation entre les associés relativement aux affaires de la société seront soumises obligatoirement à deux arbitres, chacune des parties en nommant un. En cas de désaccord les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours.

A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant invitation lui adressée par lettre recommandée, la partie la plus diligente saisira le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé, qui nommera un arbitre.

Frais

Le montant des frais, rémunération et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de six cents euros.

Dont acte, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BIEVER, P.OSTER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9672. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014102935/102.

(140121848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Gentis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 151.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014103188/10.

(140122719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

CF Aula S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck. R.C.S. Luxembourg B 188.617.

Extract from the articles of the Partnership formed under private seal on 14 July 2014.

General Partner (Partners who are jointly and severally liable). Aula GP LLC, a limited liability company, incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, with registration number 5566366, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.

Name. The name of the Partnership is CF Aula S.C.S.

Object Clause. The object of the Partnership is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Partnership may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Partnership may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Partnership may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Partnership may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Partnership or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company business entity, enterprise or investment in which it holds a participation or interest. Any such loans will be made on a temporary short term basis only.



The Partnership may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings including without limitation for any margin and/or short selling activities or otherwise as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Partnership has an interest or which forms part of the group of companies to which the Partnership belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Partnership may further pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Partnership has an interest or which form part of the group of companies to which the Partnership belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Partnership can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Registered Office. The registered office of the Partnership is 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Manager. The Partnership shall be managed by Aula GP LLC in its capacity as General Partner of the Partnership.

Signature Powers. The Partnership shall be bound by the single signature of the General Partner.

Duration. The Partnership has been formed on 14 July 2014 for an unlimited period.

Accounting Year. The accounting year of the Partnership begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year. The first financial year begins on the date of incorporation of the Partnership and ends on 31 December 2015.

14 July 2014. Aula GP LLC General Partner

Suit la version en langue française de l'extrait de l'acte de constitution

Extrait des statuts de la Société formée sous signature privée le 14 juillet 2014:

L'Associé Commandité. Aula GP LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous la loi de l'État du Delaware, sous le numéro d'immatriculation 5566366, avec siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.

Dénomination. La dénomination de la Société est CF Aula S.C.S.

Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou toute autre entité commerciale, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres titres ou instruments financiers de toute espèce, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise et peut investir par tous moyens et en toute sorte d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres de créances et de certificats de créance ou toute sorte d'instruments de dettes ou de capital.

La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission d'actions ou de titres de créance de toute nature, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre entité commerciale de la société, entreprise ou investissement dans laquelle elle détient une participation ou un intérêt. De tels prêts seront consentis seulement sur une base temporaire à court terme.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à toute personne tierce pour ses propres obligations et engagements y compris sans limitation pour couverture de marges et/ou activité de vente à découvert ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui appartient au groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et de manière générale pour son propre bénéfice ou bénéfice de ces entités. La Société peut également mettre en gage, transférer ou grever ou créer autrement des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge



utile dans l'accomplissement et le développement de son objet. La Société peut de manière générale employer toutes techniques et instruments en relation avec ou relatif à un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation, des techniques et instruments créés pour protéger la Société contre les risques de crédit, d'échange de devises, de taux d'intérêt et autres risques.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Après approbation de ce qui précède et après délibération, la résolution suivante a été prise unanimement par l'assemblée.

Siège Social. Le siège social de la Société se trouve à 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Gérance. La gérance de la Société appartient à l'associé commandité (Aula GP LLC).

Pouvoir de signature. L'associé commandité représente la Société envers les tiers.

Durée. La Société a été constituée le 14 juillet 2014 pour une durée illimitée.

Exercice social. L'exercice social débute le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Le 14 juillet 2014.

Aula GP LLC

L'Associé Commandité

Référence de publication: 2014102989/98.

(140122446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Letterone Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 176.010.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN, ON THE ELEVENTH DAY OF JANUARY.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of Letterone Holdings S.A., a société anonyme, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the named FirstRing S.A. pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1155 on 16 May 2013, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 176010 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 25 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 7 May 2014, number 1145.

The meeting is opened with Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Maître Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg; Maître Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg was appointed as scrutineer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

- I. The meeting has been convened by convening notices sent by registered mail to all shareholders inscribed in the register of shareholders of the Company on 30 June 2014. All shareholders present or represented, and the number of shares held by each of them, are referenced on an attendance list signed by the shareholder(s) present or the proxyholder (s) of the represented shareholders, the bureau of the general meeting and the undersigned notary. Out of one million five hundred and fifty-four thousand nine hundred and twenty (1,554,920) shares in issue and outstanding, one million five hundred and fifty-four thousand nine hundred and twenty (1,554,920) shares are represented at the present meeting being more than 50% of the issued capital of the Company, so it results from foregoing that the present meeting is duly constituted and able to validly deliberate and pass decisions on the agenda.
 - II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- Amendment of Article 29.6 of the articles of association of the Company by the insertion of item (e), to read as follows:



- " **29.6.** The determination of the Net Income, or the Net Loss as the case may be, will be subject to the following adjustments:
- (a) in case of impairment of assets during a financial year, i.e. some assets are impaired below cost which impairment is not offset by an increase in value of other assets, the Net Income will be reduced by the amount of the net impairment. The calculation of the net impairment will be made on the basis of the net movement in the portfolio of investments of the Company;
 - (b) once an asset is impaired, the cost basis to be used in the future for that asset shall be the impaired cost;
 - (c) publicly traded assets will be valued at mark to market value;
- (d) non-publicly traded assets will be valued by the board of directors. To proceed to the valuation of non-publicly traded assets the board of directors may, at its discretion, turn to an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé); and
- (e) reduction for any third-party debt at the level of the Company or at any of the Company's directly or indirectly owned holding companies. In calculating such adjustment, both third-party debt repaid during the financial year as well as third-party debt outstanding at the end of the financial year shall be considered. A holding company for purposes of this provision is a company whose primary purpose is to hold investments or other assets or liabilities and which has limited or no operational activities of its own.

After having duly considered the item on the agenda, the general meeting resolved as follows:

Sole resolution

The meeting unanimously resolved to amend Article 29.6 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda above.

Given that all items on the agenda have been resolved upon the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,000.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, who are each known to the notary by name, first name and residence, the bureau of the general meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE ONZE JUILLET.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Letterone Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 15 mars 2013 sous la dénomination «FirstRing S.A.» par acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1155 du 16 mai 2013, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176010 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 25 février 2014 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 mai 2014, numéro 1145.

L'assemblée a été ouverte et présidée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Maître Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg; Maître Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg a été nommé comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

I. L'assemblée a été convoquée par des avis de convocation envoyés le 30 juin 2014 par courrier enregistré à tous les actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires de la Société. Tous les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun détient, figurent sur une liste de présence signée par l'/les actionnaire(s) présent(s) ou le(s) mandataire(s) des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée générale et le notaire soussigné. Sur les un million cinq cent cinquante-quatre mille neuf cent vingt (1.554.920) actions en émission et circulation, un million cinq cent cinquante-quatre mille neuf cent vingt (1.554.920) actions sont représentées à la présente assemblée, soit plus de 50% du capital émis de la Société, ainsi au vu de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions sur l'ordre du jour.



II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- Modification de l'article 29.6 des statuts de la Société par l'insertion d'un nouveau point à savoir un point (e) qui sera rédigé comme suit:
 - « 29.6. La fixation du Revenu Net, ou de la Perte Nette le cas échéant, sera soumise aux ajustements suivants:
- (a) en cas de dépréciation d'actifs au cours d'un exercice, c.-à-d. lorsque certains actifs sont dépréciés en dessous de leur coût, cette dépréciation n'étant pas compensée par une augmentation de la valeur des autres actifs, le Revenu Net sera réduit du montant de la dépréciation nette. Le calcul de la dépréciation nette sera effectué sur la base du mouvement net dans le portefeuille d'investissements de la Société;
- (b) une fois qu'un actif est déprécié, la base des coûts devant être utilisée dans le futur pour cet actif sera le coût déprécié;
 - (c) les actifs négociés publiquement cotés en bourse seront évalués à la valeur de marché (mark-to-market value);
- (d) les actifs qui ne sont pas négociés publiquement seront évalués par le conseil d'administration. Afin de procéder à l'évaluation des actifs qui ne sont pas négociés publiquement, le cas échéant peut, à sa discrétion, s'adresser à un réviseur d'entreprises agréé;
- (e) réduction pour toute dette contractée par la Société elle-même ou par toute société holding détenue directement ou indirectement par la Société, avec un tiers. Pour le calcul d'un tel ajustement, toute dette avec un tiers remboursée durant l'exercice financier ainsi que toute dette avec un tiers non remboursée à la fin dudit exercice financier seront prises en compte. Pour les besoins du présent paragraphe, il tient lieu de considérer une "société holding" comme étant toute société dont la raison principale réside dans la détention d'investissements, ou d'autres actifs ou dettes, et ayant des activités opérationnelles propres limitées ou inexistantes.»

Après avoir dûment considéré les points portés à l'ordre du jour, l'assemblée générale a décidé ce qui suit:

Résolution unique

L'assemblée a unanimement décidé de modifier l'article 29.6 des statuts de la Société tel que prévu à l'ordre du jour ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 1.000.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Après lecture du document aux parties comparantes, qui sont toutes connues du notaire par leur nom, prénom et résidence, le bureau de l'assemblée générale et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, N. RAMIC, N. FILALI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 juillet 2014. Relation: RED/2014/1532. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014105072/132.

(140125429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Ficami S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 151.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014103134/10.

(140122722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.



Luwis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 176.088.

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "LUWIS INTERNATIONAL S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 176088, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1167 du 17 mai 2013. Les statuts de la société n'ont pas été changés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis BREVER, Senior Legal Officer, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
- 2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117503, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Brever, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2014. LAC/2014/34119. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109669/51.

(140131150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck